

DANGE·St·ROMAIN

BULLETIN MUNICIPAL

1973-1974 - **N° 3**

SOMMAIRE

	pages
- <u>AVANT-PROPOS DU MAIRE</u>	1
- <u>REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	2
- <u>RAPPORTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	2
. Finances	2
. Equipement	8
. Plan et Urbanisme	9
. Affaires Culturelles	11
. Aide Sociale	13
. Fêtes	14
(Salle des Fêtes	14
(Bibliothèque	15
(Concours des Maisons fleuries	15
- <u>LA VIE DES SOCIETES LOCALES</u>	20
. A.S.D.R.	20
. Centre de Loisirs Educatifs	26
. Sapeurs-Pompiers	28
. Associations de Parents d'Elèves	29
. Anciens Combattants et Victimes de la Guerre 1914-1918 ...	30
. Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 1939-1945 ...	30
. Amicale des Anciens d'A.F.N.	31
. Souvenir Français	32
. Union Musicale	33
. Comité des Fêtes St-Romain	34
. Association de l'Aide Familiale Rurale	34
. A.C.C.A. St-Romain	36
. Amicale des Donneurs de Sang	37
- <u>DISTINCTIONS</u>	38
- <u>NOS JOIES ET NOS PEINES</u>	39
- <u>RENSEIGNEMENTS PRATIQUES</u>	41

AVANT - PROPOS

Ce bulletin - malgré sa parution un peu tardive - ne vous décevra pas. Vous trouverez - comme dans les précédents numéros - des informations sur les activités de notre Commune.

Les responsables des Commissions municipales et des Sociétés locales nous présentent leur compte rendu annuel.

Votre Municipalité n'est pas restée inactive : le réseau d'assainissement est en bonne voie, la salle des fêtes a été inaugurée en janvier dernier. La construction de la nouvelle Ecole Maternelle est commencée. Bientôt il en sera de même pour le Centre Social de St-Romain.

Notre Commune n'oublie pas son rôle de Chef-lieu de canton : c'est pourquoi elle vient de participer à l'édification du gymnase cantonal.

Demain, elle apportera son concours - si les communes voisines le souhaitent - à la construction d'un Centre Postal et d'une Maison de Retraite.

DANGE-ST.ROMAIN est un pays vivant : il suffit pour s'en rendre compte de mesurer l'importance de nos établissements d'enseignement (50 enseignants - plus de 1.000 élèves), les résultats de nos sportifs, la vitalité de nos Sociétés.

Dans le domaine de la construction, 44 permis de construire en 1973 ont été délivrés et 45 depuis le début de l'année 1974. 7 lotissements ont été autorisés concernant au total 146 parcelles.

Sur le plan économique, on constate l'évolution régulière du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des industries locales.

Dans la conjoncture actuelle, où des difficultés économiques sérieuses sont prévisibles à court terme, souhaitons que notre commune ne soit pas affectée et poursuive son expansion.

H. RATTE

Maire

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Année 1973</u>	<u>Année 1974</u>
12 Janvier	4 Janvier
5 et 16 Février	15 Février
9 Mars	29 Mars
30 Mars	26 Avril
27 Avril	24 Mai
1er Juin et 8 Juin	28 Juin et 3 Juillet
6 Juillet	26 Juillet
3 Août	16 Août
7 Septembre	19 Septembre
5 Octobre	25 Octobre
9 Novembre	
2 Décembre	

*
* * *

RAPPORTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES

La date de parution du bulletin n° 3 va nous permettre de vous faire connaître le budget 1973 et le budget primitif 1974.

COMPTES 1973.

I - Le budget ordinaire.

Pour la raison citée plus haut, nous vous donnons, non pas les sommes prévues au budget, mais les sommes effectivement reçues ou payées.

Les Recettes :

a) Produits de l'exploitation	48.309,50
(Entrées à la piscine, taxes sur les ordures ménagères, remboursement des communications téléphoniques, etc...)	

b) Produits domaniaux	18.520,65
(locations des immeubles : poste, perception, concessions)	
c) Produits financiers	79.282,03
(surtout constitués par les intérêts payés par la Société Brionne).	
d) Recouvrements - Subventions	24.700,09
(principalement en provenance de l'Etat ou du Département).	
e) Taxes sur les salaires	270.442,00
(cette taxe ayant été supprimée, l'Etat s'est substitué aux Entreprises qui la payaient).	
f) Impôts indirects	20.731,93
(rentrent notamment dans cette catégorie les taxes additionnelles de droits de mutation et la taxe sur les spectacles).	
g) Impôts directs divers	16.951,00
(c'est un impôt nouveau qui frappe les coopératives jusqu'ici non imposées et qui correspond à une demi-patente).	
h) Centimes et taxes additionnelles	279.890,00
(le nombre des centimes était de 66.000 en 1973 et la valeur du centime de 3,7549).	
j) Produits sur exercice antérieur	54,90

Les Dépenses :

Elles se montent à 674.033,28 F et constituent les frais de fonctionnement :

a) Frais de personnel	190.068,05
b) Denrées et fournitures	37.898,10
(figurent notamment dans cette rubrique : les carburants, les combustibles, les fournitures de voirie et fournitures scolaires).	
c) Impôts et taxes	1.642,00
d) Travaux et services extérieurs	94.158,45
(loyers, entretien bâtiments, routes, petit matériel, électricité, eau, assainissement).	
e) Participations et contingents	71.782,21
(aide sociale et participations intercommunales).	
f) Allocations et subventions	35.816,88
(la Commune aide toutes les Sociétés locales : ASDR, Musique, Syndicat d'initiatives, etc..., et donne aux oeuvres de bienfaisance pour éviter les quêtes sur la voie publique).	
g) Frais de gestion générale	52.030,67
(fêtes et cérémonies, frais de transports, fournitures de bureau, documentation, frais de PTT, indemnités, etc...).	

h) Frais financiers	163.163,54
(intérêts des emprunts, ordures ménagères, service d'assainissement).	
i) Charges antérieures	1.931,59
j) Prélèvements pour investissements	24.927,79

Les lecteurs qui auront l'idée de comparer les dépenses aux recettes verront apparaître un excédent important, mais qui ne tient pas compte de certains reports dont la décision appartient au Conseil Municipal et qui ne sont pas votés au moment de la rédaction de cet article. En fait, les finances de la Commune sont équilibrées et parfaitement saines ; elles seront plus prospères dans quelques années lorsque les industries qui se sont implantées sur notre territoire paieront, non pas la patente qui est supprimée, mais la taxe professionnelle qui la remplace.

Il est bien difficile d'exposer de façon simple un budget singulièrement complexe ; c'est ainsi que la Commune sert bien souvent de "boîte aux lettres". Nous citerons quelques exemples : elle reçoit pour la Perception un loyer de l'Administration des Finances, qu'elle reverse au centime près à la Caisse d'Epargne, propriétaire de l'immeuble. Elle reçoit de la Société Brionne des annuités (intérêts plus capital) qu'elle paye aussitôt aux organismes prêteurs.

II - Le budget extraordinaire.

Ce budget, dont le montant dépasse trois millions de francs pour 1973, est constitué par les investissements et les grosses réparations. Dans ce domaine, nous donnerons les sommes inscrites aux budgets (primitif + supplémentaire).

. Annuités des emprunts (capital)	125.539,01
. Achat terrain des Bodinières (chemin communal)	15.000,00
. Achat terrain Station d'épuration	15.564,04
. Matériel Mairie (machine à écrire)	3.200,00
. Matériel Ecole (aspirateur)	1.200,00
. Ecole maternelle	748.000,00
(cette somme a été reportée en 1974, les travaux étant prévus dans le 2ème semestre).	
. Voirie communale	71.884,37
. Voirie rurale de Saint-Romain	100.000,00
(un effort tout spécial a été fait sur la rive gauche pour parfaire les travaux de remembrement).	
. Garage des Pompiers	16.520,73
(il s'agit d'un report de l'année précédente).	
. Hangar matériel	10.000,00
. Eglise de St-Romain (réfection du clocher)	16.400,00
. Salle municipale des fêtes	170.000,00

. Electrification rurale :	
(Programme 1971 - report	127.000,00
(Programme 1972 - report	66.000,00
. Assainissement :	
(1ère tranche	1.013.614,45
(2ème tranche	600.000,00
. Réparation WC publics	3.000,00
. Sirène d'alerte	4.533,48
. Presbytère	360,60
. Bornes d'incendie	4.000,00
. Eclairage public	10.800,00
. Travaux pour le compte de tiers (lotissement de St-Romain)	190.000,00
. Usine Brionne (reliquat honoraires architecte)	4.839,76
. Achat de terrain et viabilité Plastida	92.910,00
	<hr/>
	3.460.660,88
	=====

Il arrive que certains travaux soient reportés d'année en année en totalité ou partiellement ; quelques-uns sont parfois abandonnés, et tous ces éléments rendent, une fois de plus, difficile l'exposé du budget.

III - Financement des investissements.

. Report comptable	675.831,65
. Subventions	1.479.000,00
. Emprunts	1.078.400,00
. Prélèvements sur ressources ordinaires	117.377,26
. Récupération de TVA	18.000,00
(il s'agit d'un cas spécial : contrat d'affermage à la laiterie coopérative de l'entretien de la station d'épu- ration et du réseau d'assainissement).	
. Travaux pour le compte de tiers	41.821,50
(agrandissement Plastida et lotissement St-Romain).	
. Remboursement du capital des emprunts (Brionne)	50.230,47
	<hr/>
	3.460.660,88
	=====

COMPTES 1974.

BUDGET PRIMITIF 1974

Il a été voté lors des séances du 15 et du 25 Février, et il est surtout consacré aux dépenses de fonctionnement.

Nous adopterons le même plan que pour la présentation du budget 1973.

I - Le budget ordinaire.

Les Recettes :

a) Produits de l'exploitation	50.400,00
b) Produits domaniaux	18.320,00
c) Produits financiers	65.489,99
d) Recouvrements, subventions	25.331,41
e) Taxes sur les salaires	310.416,00
f) Impôts indirects	27.450,00
(pour la première fois, entre dans cette rubrique la taxe d'équipement dont le taux est de 1 % du montant des coûts forfaitaires de construction ; elle est payée par tiers dans les 3 années qui suivent la délivrance du permis de construire).	
g) Impôts directs divers	20.341,00
h) Centimes et taxes assimilées	332.967,00
(en fait, les centimes n'existent plus ; la masse fiscale a été augmentée exceptionnellement de 20 % mais elle ne se traduira que par une pression fiscale de 16 à 17 % en raison notamment de son imbrication avec les impôts du Département ; c'est un taux qui a été retenu par plusieurs municipalités voisines).	

Les Dépenses :

Elles se montent à 850.715,40 F et constituent les frais de fonctionnement :

a) Denrées et fournitures	53.800,00
b) Frais de personnel	227.000,00
(les carburants d'une part, les salaires d'autre part augmentent dans des proportions importantes, ce qui explique les majorations des 2 rubriques ci-dessus).	
c) Impôts et taxes	1.950,00
d) Travaux et services extérieurs	100.000,00
e) Participations et contingents	84.291,72
f) Allocations et subventions	34.900,00
g) Frais de gestion générale	62.047,15
h) Frais financiers	175.252,35
i) Charges antérieures	2.000,00
j) Prélèvements pour dépenses extraordinaires	109.474,18
	<u>850.715,40</u>
	=====

Parmi les budgets annexes, il faut citer :

1°) celui de l'assainissement, équilibré en recettes et dépenses à 143.200 F ; chaque assujetti doit savoir qu'il paiera :

- a) un abonnement annuel de 50 francs.
- b) une taxe de 0,65 F par 1000 litres d'eau consommée.

2°) celui de la Caisse des Ecoles, équilibré en recettes et en dépenses à 4.010,91 F. Il sert à payer des prix pour l'Ecole L. PERGAUD et un voyage pour les élèves de l'Ecole A. DAUDET.

II - Le budget extraordinaire.

Il faut se souvenir que les communes fusionnées bénéficient dans les cinq années qui suivent la fusion d'avantages financiers, notamment d'une augmentation de 50 % des subventions d'Etat : ces dispositions ont incité votre Municipalité à investir au maximum dans le minimum de temps, mais tout a une limite : le budget 1974 reflète cette tendance et marque une pause.

Il est bon que les contribuables connaissent, dans ce domaine, les dettes de la Commune, qui se montaient au 1er Janvier 1974 à 2.188.905,33 F, ce qui donne en annuité une somme de 291.181,28 F, soit 144.242,35 F en intérêts et 146.938,93 F en capital.

Les explications préalables étant fournies, voici le détail des opérations :

Les Dépenses :

. Voirie	50.000,00
. Eglise (réparation toiture) Dangé	70.000,00
. Centre Social (mairie-presbytère de St-Romain)	100.000,00
. Eclairage public	2.000,00
. Poste (grosses réparations)	7.000,00
. Mur du Chai	7.000,00
. Remboursement d'emprunts	146.938,93
	<hr/>
	382.938,93

Les Recettes :

. Emprunts	122.500,00
. Subventions	97.500,00
. Remboursements	53.464,75
. Prélèvement sur budget ordinaire	109.474,18
	<hr/>
	382.938,93

M. EMERY

Conseiller Municipal

EQUIPEMENT

La Commune poursuit son effort d'équipement et la Commission a eu à se préoccuper de nombreuses réalisations dont les principales ont été :

Chemins et Rues :

Des rues qui avaient été détériorées par le passage des conduites d'assainissement ont été revêtues d'un tapis bitumineux : Rue Ludovic Goulier, Rue de la Laiterie.

D'autres également en mauvais état ont reçu la même amélioration : Rue de la Gravelle, Chemin de la Petite Gravelle. Le chemin de l'abreuvoir a été élargi et empierré pour permettre l'accès de camions à la Vienne.

Revêtements : Chemin de La Barre, Chemin des Fouchers.

Les chemins ruraux de Saint-Romain qui n'avaient pas été pris en compte dans les travaux de remembrement ont été remis en état ; l'ensemble de cette opération a coûté 100.000 F (25 % subvention Etat, 12,5 % subvention Ministère de l'Intérieur, 62.500 F Commune).

Aménagements carrefours, virages, trottoirs et parkings :

Virage de la Grenouillère, Carrefour de Buxières, Trottoirs Rue Justin Pachet, Parking de la Rue de Saint-Romain.

Bâtiments :

Construction d'un garage pour le matériel d'incendie ; Construction d'un dépôt pour matériel de voirie et divers ; Construction d'une Salle des Fêtes (1ère tranche) ; Les travaux pour la construction d'une Ecole Maternelle et d'un restaurant scolaire sont en cours.

Assainissement :

Les stations de relèvement et d'épuration sont terminées de même que la mise en place des conduites du réseau "eaux usées" (1ère et 2ème tranches). La subvention pour la 3ème tranche de travaux nous ayant été refusée, il reste un certain nombre d'usagers à desservir ; nous insistons pour que cette subvention nous soit versée en 1975.

Il y a eu également quelques travaux dans les villages : Châtre, Buxières.

Téléphone :

3 cabines publiques ont été installées : La Fayette, Dangé, Saint-Romain.

2 postes d'abonnement public : Charçay, Les Matheys.

Eclairage public :

Champ de Foire, Le Maupas.

G. CHAMPION
Adjoint au Maire

PLAN ET URBANISME

La première Municipalité de Dangé-St-Romain, née de la fusion longuement préparée des deux anciennes Communes, représente une population suffisamment importante pour que sa méthode de travail ne soit plus celle des Conseils Municipaux qui ont permis ce regroupement.

L'unification, en supprimant les procédures administratives intercommunales compliquées, en faisant bénéficier la nouvelle Commune de la majoration substantielle de 50 % des subventions d'Etat, procure des moyens, simplifie l'action municipale, permettant, avec des possibilités accrues, d'orienter l'expansion entamée il y a une dizaine d'années des deux agglomérations, désormais confondues.

La réalisation de l'assainissement en est une des premières justifications.

C'est ainsi qu'une refonte des diverses Commissions Communales a été instituée, conforme à l'accélération des conditions de vie, à leurs modifications incessantes.

Une Commission du Plan a été créée, suivant l'exemple donné, au début, par des collectivités urbaines, puis par des collectivités rurales d'une certaine dimension.

Sous l'égide du Maire, le rôle de cette Commission est de donner une orientation et de dresser un catalogue des besoins pour une durée fixée, en général à 5 ou 6 ans.

Ce qui ne veut pas dire qu'en raison d'éléments nouveaux importants un plan soit immuable et qu'il ne soit pas nécessaire de lui apporter certaines modifications sans déséquilibrer son équilibre financier qui reste essentiel.

Il doit être raisonnable, limité, sans pour autant manquer d'ambition et tendre à une réalisation souhaitée par les Administrés périodiquement consultés depuis trois ans.

Il condamne l'éparpillement, voire le prestige dans la conjoncture actuelle.

C'est pourquoi la direction donnée dans le passé demeure l'emploi et la construction dans le cadre d'un plan d'urbanisme.

Celui-ci a été sommairement établi par l'Agence Départementale en 1968, mais il est suffisant pour indiquer un certain nombre de grandes lignes techniques toujours d'actualité malgré l'absence de réserves foncières communales.

En ce qui concerne l'emploi, son développement, bien que scabreux actuellement, semble toujours souhaitable.

Certes, il est toujours préférable de favoriser sa création administrativement que d'y participer financièrement.

La participation qui engage la responsabilité financière d'un budget communal ou départemental, ou même national, représente un risque.

Mais c'est une politique inéluctable, habituelle.

Elle est assortie de toutes les assurances convenables, et elle se traduit, à son échéance, par des ressources financières importantes sous forme de patentes qui soulagent d'autant l'imposition locale que la Commission des Finances sur proposition du Maire est obligée de demander chaque année pour honorer les dépenses.

Quant au logement, notre situation est privilégiée géographiquement, mais il faut veiller qu'il ne soit pas anarchique et que chaque bourse puisse réaliser ses désirs.

Le catalogue des besoins est la conséquence naturelle de l'orientation donnée : il est important parce que son éventail est large, que les réalisations sont coûteuses et longues à concrétiser.

Il n'est pas à confondre avec celui du fonctionnement qui concerne les problèmes classiques de l'administration communale, de l'entretien, de la bonne marche des différentes servitudes dans le cadre des crédits affectés.

On peut le diviser essentiellement en deux chapitres concernant : l'un l'urbanisme, l'autre les infrastructures, quelques objectifs isolés demeurant réservés à une action intercommunale.

En ce qui concerne l'urbanisme, le projet de création d'une voie parallèle à la RN 10 reliant la sortie sud de Dangé aux Ormes est toujours d'actualité.

Son tracé définitif n'est pas encore sur plan, mais après mûres réflexions municipales, la Commission du Plan devra l'arrêter dans un proche délai ; il est important et conditionne le développement de la rive droite.

La qualité de la vie, l'environnement (embellissement de l'agglomération, bords de Vienne, chemin pour piétons, etc...) est un objectif permanent du Maire et de la Commission à soumettre au Conseil Municipal.

En ce qui concerne les infrastructures, on peut distinguer celles qui ont un caractère social, et, par conséquent, prioritaires : (crèche (sous une forme à définir), Maison des Jeunes (un Club des 1000 sera mis à la disposition de la Commune), action en faveur du 3ème âge.

Et, en complément, celles qui relèvent d'une action intercommunale : Maison de retraite (la recherche de la formule la mieux adaptée et l'étude de la réalisation ont fait l'objet de deux réunions

intercommunales avec les responsables départementaux) ; aménagement d'une Poste rendue de plus en plus nécessaire par la réorganisation des Services des PTT, suggéré par le Maire de Dangé ; éventuellement un service cantonal de collecte des ordures ménagères.

Le programme est vaste.

Il suppose la constitution d'un dossier pour chaque chapitre permettant, aussitôt le financement possible, une mise en route rapide sur décision du Conseil Municipal par les Commissions de l'Equipement et des Finances.

Les subventions d'Etat sont rares ; Dangé et Saint-Romain séparément ou globalement en ont bénéficié trois fois en 15 ans ; celles du Département plus fréquentes sont malheureusement moins importantes.

C'est pourquoi il est indispensable de concentrer l'effort financier sur le nécessaire, de ne pas le disperser sur le superflu, et de planifier suffisamment à temps pour réaliser vite quelque soit le terme.

Dr P. MARIE

Adjoint au Maire

AFFAIRES CULTURELLES

JEUNESSE - SPORT - ENSEIGNEMENT

La Municipalité ne manque pas de s'intéresser tout particulièrement à la jeunesse de la Commune.

Son désir est d'oeuvrer le plus possible à l'épanouissement corporel et culturel de tous les jeunes, en mettant à leur disposition les installations nécessaires. Ce qui demande, néanmoins, un effort financier important.

- Sur le plan sportif

Par nos subventions, nous contribuons au développement des sections sportives qui prennent, chaque année, une importance appréciable grâce à la compétence et au dévouement de leurs dirigeants.

Cette année, une subvention exceptionnelle supplémentaire a été allouée à l'A.S.D.R. pour l'amélioration nécessaire du matériel des différentes sections. En contre-partie, nous avons la satisfaction de constater l'installation confortable des sections "Tir et Tennis de Table"

dans des locaux maintenant bien appropriés. Une autre activité, le Tennis, a ses partisans et le projet de construction d'un court ou de plusieurs courts qui est à l'étude nous oblige à de sévères réflexions sur les moyens de financement. Par contre, la Salle des Sports édiflée par le Syndicat Intercommunal du C.E.G. sera achevée prochainement. Elle permettra, en dehors des heures scolaires, des activités multiples pour tous les athlètes de la région.

L'aide financière de la Commune ne comporte pas que les subventions, il faut aussi tenir compte des différentes dépenses de fonctionnement : l'entretien constant du stade et du bâtiment des vestiaires et piscine demande une main d'oeuvre importante.

En ce qui concerne la piscine, les produits pour le traitement de l'eau, les frais de chauffage en augmentation considérable nous occasionnent des dépenses non négligeables. De plus, les normes de sécurité imposées au bassin de natation nous obligent également à des équipements très coûteux.

Face à ces dépenses, nous avons dû, cette année, augmenter les tarifs d'entrée à la piscine. L'année 1974 aussi ensoleillée que 1973 a favorisé l'affluence des amateurs en natation. Pour l'année 1973, nous avons enregistré, compte tenu des abonnements, plus de 8.000 entrées payantes, le maître-nageur a donné 545 séances de leçons, ce qui nous a valu une recette totale de 14.815,60 F, les enfants du Centre Aéré ayant bénéficié gratuitement, comme les années précédentes, de leur baignade quotidienne.

Pour l'année 1974, la recette a été de F. 15 000,00 environ

- Sur le plan culturel

Nous sommes persuadés que sur ce plan il reste beaucoup à faire. Il serait souhaitable qu'un Club puisse se développer dans notre localité. Pour cela, il faudrait qu'un animateur socio-culturel soit attribué à notre Canton. Alors, pourrions-nous envisager l'implantation d'un local qui pourrait abriter, pour les jeunes, des activités très diverses et d'un intérêt certain.

- Sur le plan scolaire

Nous essayons dans la mesure de nos possibilités financières de donner satisfaction dans les divers domaines.

Nos subventions pour la gratuité des fournitures scolaires suivent l'évolution des prix. Celle de cette année est fixée à 60 Frs par élève des écoles publiques et une aide de 40 Frs est allouée à chaque élève des écoles privées. L'aide financière accordée pour le service de la cantine scolaire suit également la progression du salaire du personnel.

La construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire sera effective dans les prochains mois. La rentrée de 1975 pourra

s'effectuer dans des locaux neufs et modernes dotés d'un confort qui sera apprécié de tous : élèves, parents d'élèves et maîtres. D'une nécessité absolue, cette construction représente cependant un effort financier exceptionnel.

Sans réticences, nous admettons toutes ces charges pour le budget communal, car nous avons la volonté de contribuer au développement intellectuel et physique de notre jeunesse locale tout en lui procurant des loisirs sains qui sont indispensables.

H. BERLAUD

Conseiller Municipal

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Comme chaque année maintenant, un groupe d'une quinzaine de dames de bonne volonté s'est réuni pour confectionner les colis de Noël destinés à nos anciens et le colis d'amitié pour nos jeunes soldats.

Dans le courant de l'hiver, M. BOUCHET, Président de la Fédération des Associations familiales de la Vienne, est venu nous présenter les Clubs du 3ème âge. A cette réunion assistaient les membres du Bureau d'Aide Sociale et les personnes aidant à la préparation des colis de Noël.

Après l'exposé de M. BOUCHET, quelques membres du Club de Latillé nous ont parlé de leurs réalisations et de leurs expériences.

Il nous a paru intéressant de voir se développer ce genre d'activité dans notre Commune. Les anciens se regroupent afin de former un Club (nous disions autrefois un Cercle). Là, en Assemblée Générale, se crée un Bureau avec un Président, un secrétaire, un trésorier, des animateurs, des responsables de Commissions, etc... En un mot, les personnes en retraite se prennent en charge et organisent leurs activités. Un local sera mis à la disposition du Club où chacun pourra se retrouver régulièrement, suivant un rythme décidé par l'ensemble. Nous viendrons y faire une partie de belote, de petits chevaux, ou tout simplement bavarder. Il est bien entendu que ce Club est mixte, et, chacun avec ses talents, ses capacités, pourra se mettre au service des autres. Pourquoi ne verrions-nous pas un retraité de l'Enseignement ou de l'Administration, par exemple, se proposer pour aider certains à remplir divers papiers, ou une dame experte en travaux d'aiguille apprendre à ses compagnes à exécuter quelques travaux si féminins ? Les plus alertes pourraient rendre visite aux Infirmes ou à ceux qui sont vraiment empêchés de se déplacer. Mais je suis sûre que les idées ne manqueront pas et que de nombreuses suggestions seront proposées dès la première réunion.

Que chacun y pense, y réfléchisse, en parle et nous expose toutes ses idées au cours du goûter que la Municipalité aura le plaisir d'offrir le 27 Octobre.

M. LOIZON

Conseillère Municipale

FETES

- SALLE DES FETES - INAUGURATION

Le 13 Janvier eut lieu, en après-midi, l'inauguration de notre Salle des Fêtes.

En collaboration avec le Syndicat d'Initiatives, un spectacle de qualité a été offert aux personnes venues en très grand nombre. Ce spectacle a duré 3 h.½. Nous avons noté avec beaucoup de plaisir que pratiquement chaque famille des différents quartiers et hameaux était représentée par l'un ou l'autre de ses membres (anciens, enfants ou parents). Nous avons trouvé l'unité de l'ensemble de la Commune : souhait, recherche et souci permanent de notre Maire et de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le spectacle était composé en première partie, d'accordéonistes, d'un orchestre, d'équilibristes, chanteurs et clowns, toujours appréciés des enfants. Cette première partie était animée par LES COROLAS.

Après un entr'acte où chacun a pu se désaltérer et se régaler à la buvette de fortune installée au fond de la salle, nous avons repris nos places pour nous laisser charmer par le Groupe des "Compagnons de la Claire Fontaine". Leurs danses et chants rappelaient à certains le bon vieux temps, d'autres appréciaient une fois de plus ou découvraient non seulement le talent des chanteurs et danseurs, mais aussi toute la richesse de ce folklore, cher à nos provinces.

M. le Maire clôtura la fête par quelques mots de remerciements pour les encouragements apportés par la seule présence de chacun.

M. LOIZON

Conseillère Municipale

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Eh bien ! d'après nos préposés bénévoles, elle se "porte bien" !

Pensez qu'en 18 mois, elle a regroupé 300 adhérents, dont 200 enfants et 60 personnes retraitées. D'ailleurs n'avait-elle pas été créée pour ces dernières ?

Il est certain que la Bibliothèque est ouverte à tous. Pour celui qui l'ignorait, elle se tient à la Mairie annexe de St-Romain, ouverte le mercredi de 9 h. à 11 h., où les amateurs de lecture sont accueillis par Monsieur ou Madame MORILLEAU, et le samedi après-midi c'est Madame CHAUSSE qui assure la permanence de 14 h. à 16 h.

Grâce aux subventions versées par la Commune, elle compte 275 livres neufs plus une cinquantaine de dons, lesquels sont toujours les bienvenus. Les cotisations payées par les adultes couvrent très justement les frais d'entretien et le matériel de classement.

Je profite de la possibilité qui m'est donnée pour remercier les dames qui viennent gracieusement aider à la réparation et à la couverture des livres.

M. LOIZON

Conseillère Municipale

- CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Avant d'aborder le concours 1974, voici les résultats de la campagne 1973 :

- . Hors concours : Mme CARTIER, Les Bergers
Jardinet visible de la rue.
- . 1er Prix Ex° : Maison CHABOT - Bellevue - 80 F.
(Prix de la Commune)
Maison REBOURG - Route du Rond - 80 F.
(Prix de la Commune)
- . 2ème Prix : Maison TARDY - Route de Vaux - 40 F.
(Prix de la Commune)
- . 1ère Mention : Maison LAURENDIN
- . 2ème Mention : Maison BROUSSE

Ces 3 habitations reçoivent un diplôme du Comité de fleurissement de la France.

Cette année, le déroulement de ce concours a légèrement varié. Voici l'essentiel du règlement, qui d'ailleurs était à la disposition de chacun à la Mairie :

Ce concours concerne essentiellement le fleurissement des villes et villages, mais tient compte de l'environnement, offenses causées au site, dépôts d'ordures sauvages, peintures criardes, malpropretés des abords, etc...

Ce concours comporte 6 catégories :

- Maison avec jardin visible de la rue.
- Décor floral installé sur la voie publique.
- Balcons ou terrasses sans jardin.
- Immeubles collectifs.
- Hôtels restaurants ou cafés avec ou sans jardin.

Cette année, les habitants n'avaient pas à se faire inscrire pour participer au concours. Le jury communal, en parcourant méthodiquement Dangé-St.Romain, désigne les maisons les mieux fleuries dans chacune des 6 catégories citées plus haut.

Les maisons ayant retenu l'attention du Jury sont signalées à la Préfecture pour le passage du Jury désigné par M. le Préfet.

Le Comité de fleurissement de la France désirait nous offrir un petit fascicule pour aider chacun à réaliser un décor floral. Hélas, nous n'en avons reçu que 5 exemplaires.

Vous me permettrez donc de vous en faire un résumé pour que chacun bénéficie des conseils pour les prochains concours :

- D'abord maintenir les abords de l'habitation en ordre, propre, soigner l'environnement.
- Eviter les ornements faits dans les vieux pneus ou objets hétéroclites.

Les récipients - Quel matériau choisir ?

- Terre cuite : fragile au choc, au gel, donc assez onéreuse, grande porosité (favorable, bonne aération de la terre), exige de fréquents arrosages. Les jardinières en terre cuite sont très souvent exigües.

- Zinc et tôle galvanisée : sont à rejeter, s'échauffent trop fortement au soleil, peuvent être utilisées pour doubler l'intérieur des jardinières en bois.

- Le plastique : bon matériau isolant, mais les modèles courants sont inesthétiques et les modèles plus soignés sont coûteux.

Les deux matériaux pour les jardinières sont le fibro-ciment et le bois.

Le bois a l'inconvénient de pourrir. Choisir du chêne, du châtaignier ou du hêtre. Utiliser des planches d'au moins 25 mm d'épaisseur et étaler une bonne couche de goudron végétal sur les parois intérieures (ne pas utiliser de produits tels que créosote ou carbonyl nuisibles aux plantes). On peut brûler la surface de la planche au chalumeau, ceci évite le pourrissement du bois.

- Dimensions : la longueur est fonction de la haie à garnir, mieux vaut 2 jardinières de 1 mètre qu'une de 2 mètres : plus facile à manipuler (se limiter à 1,20 m.).

La largeur intérieure variera de 20 à 40 cm selon la place dont on dispose, la plus favorable est de 20 à 25 cm.

- Couleur des récipients : Les pots, jardinières, bacs, jarres doivent être le moins visible possible, c'est aux fleurs d'apporter la couleur.

Eviter les couleurs criardes comme le rouge, le violet ou même le jaune, qui "tuent" la teinte des fleurs.

Une jardinière en bois peut garder sa teinte naturelle, passer un vernis résistant à l'eau.

Les bacs en fibro-ciment sont d'une façon générale peints en blanc cassé (exclure les peintures à l'huile ou glycérophtaliques).

Quelle que soit la couleur choisie, mettre si possible des fleurs tombantes ou, à défaut, de l'asparagus qui masquera votre récipient.

Quelle terre utiliser ?

Etant donné la densité de la plantation et du volume restreint, la terre doit être riche (3/4 de terre de jardin et 1/4 de tourbe horticoles), ajouter un peu de sable, de l'engrais complet, un peu de fumier bien décomposé.

Les plantes :

Pour le choix des plantes, tenir compte de plusieurs éléments :

- Période où l'on veut planter les fleurs.
- La taille des jardinières.
- L'exposition, l'ensoleillement.
- La stature des plantes.
- La couleur du décor floral à réaliser.
- Le style de la maison.

La stature des plantes : suivant leur taille, leur port, elles seront dressées, étalées ou retombantes ; suivant la longueur de la jardinière, on mettra au 1er rang : 1 fleur retombante ; au 2ème rang : une plante de taille moyenne, et, au 3ème rang : une plante au port érigé, pas plus de 30 à 35.

La couleur du décor : les fleurs doivent se détacher sur la couleur de la maison. Respecter une certaine unité de la couleur dans la décoration des fenêtres, du balcon, d'une terrasse. Se limiter à 2 ou 3 couleurs. Eviter les fouillis dans les plantes et les couleurs.

Voici quelques fleurs pour un décor de printemps : mise en place en novembre ou février :

- au soleil : aubretias, giroflées, jacinthes, myosotis, pâquerettes, pensées, silènes, tulipes.

- à l'ombre : narcisses, pervenches, perce-neige, primevères, saxifrages.

Pour un décor d'été : mise en place en mai :

- au soleil : étalé ou retombant : géranium, lierres, pétunias, capucines, lynaires, cymbalaires, pourpier.

port dressé : 20 à 30 cm : pétunias, oeillets d'Inde, algeratum, belles de jour.

30 à 35 cm : géranium, roses d'Inde, verveine rugueuse, calcéolaire, phlox de Drummond, zinnia, godélia, reine-marguerite.

- à l'ombre : bégonia tubéreux, campanule, fuchsia, misère, saxifrage, balsamine, impatiens.

Un dernier conseil : faire de temps en temps la toilette des pots et jardinières (mauvaises herbes, fleurs fanées, tiges flétries).

Un souhait : que chacun, même celui qui ne fleurit pas, observe une grande propreté dans son environnement (balayage et évacuation des papiers et détritiques régulièrement).

Et maintenant, à vous de jouer pour un plus grand embellissement de notre cité.

M. LOIZON
Conseillère Municipale

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :- CLASSEMENT COMMUNAL 1974 -

- 1er Prix : Madame CARTIER - Les Bergers
(hors concours)
- 1er Prix : M. Mme PLET - 7, Cité La Fayette
- 2ème Prix : M. Mme COURCEL - Le Ruisseau
- 3ème Prix : M. Mme DENIS - Rue du Stade
- 3ème Prix : M. Mme LUCY - 85, Cité La Fayette
ex-aequo

- MAISONS AYANT RETENU L'ATTENTION DU JURY -

- Maison COLIN - 23, Route de Vaux
- " BESNAULT - Route de Vaux
- " GARGOT - Cité du Carroir
- " TASSIES - Rue de la Grenouillère
- " DOJE - Rue des 3 Moulins
- " FAUCHEUX - Rue des 3 Moulins
- " BERLAUD - Rue de la Gravelle
- " CHAMPION - Rue du C.E.G.
- " CHABOT - Route de Blois
- " CHAMPIGNY - PN 201
- " CHARBONNEL - Route du Rond
- " REBOURG - Route du Rond
- " VIVIER - Route du Stade
- " BIERCE - Rue J. Pachet
- " BRIONNE - Cité d'Aubéry
- " TOUZALIN Robert - Rue L. Goulier
- " ARCHAMBAULT - Route Nationale 10
- " TEJS - 67, Cité La Fayette
- " GAYRAL - 23, Cité La Fayette
- " HIBERT - 58, Cité La Fayette
- " SAINT-JALMES - 40, Cité La Fayette
- " GODIN - 46, Cité La Fayette
- " BEAURAIN-BIGAY - 81, Cité La Fayette
- " BIANCONI - 34, Cité La Fayette
- " LEVY - 27, Cité La Fayette

- ENCOURAGEMENTS DONNES PAR LE JURY AUX MAISONS SUIVANTES -

- Maison TROUVE - Route de Vaux
- " TARDY - Route de Vaux
- " TRIPHOSE - Route de Vaux
- " GOURON - Route de Vaux
- " TRICHARD - Rue des 3 Moulins
- " CHAVANEL - Le Ruisseau
- " GUYOT - Route du Rond
- " DUBOIS Pierre - Rue J. Pachet
- " FRADIN - Rue J. Pachet
- " DUBOIS Richard - Rue J. Pachet
- " CHAMPIGNY - Rue J. Pachet
- " VALLET - Rue St-Romain

- . Maison DUBOIS Jacques - RN 10
- . " SABASTIA - RN 10
- . " DEBLAY - RN 10
- . " FORGET - 66, Cité La Fayette
- . " LAFON - 54, Cité La Fayette
- . " GOURSOLLE - 45, Cité La Fayette
- . " PUIG - 36, Cité La Fayette
- . " MOREAU - 41, Cité La Fayette
- . " DAGUENET - 48, Cité La Fayette
- . " DUPUY - 30, Cité La Fayette
- . " RICHARD - 76, Cité La Fayette
- . " RICHER - 56, Cité La Fayette
- . " FOUQUET - 78, Cité La Fayette

*

* *

LA VIE DES SOCIETES LOCALES

AMICALE SPORTIVE DE DANGE-ST-ROMAIN

Parler de l'activité d'un Club sportif, c'est tout naturellement une longue énumération de résultats. Je voudrais pourtant, avant de donner la parole à nos différentes sections, évoquer deux sujets qui ont tout particulièrement marqué la vie de notre Club par leurs incidences matérielles ou humaines.

Le premier concerne les équipements sportifs. Sans eux, les efforts des dirigeants seraient vains et la jeunesse devrait chercher ailleurs le moyen d'exprimer sa volonté, sa force, son tempérament et sa combativité.

Depuis un an et demi, en effet, les efforts de tous se sont concrétisés et se concrétisent encore. Ce fut d'abord la Salle des Fêtes, avec un espace réservé au ping-pong où quatre tables ont été installées, dont une récemment. Ce sont les travaux d'implantation d'une Salle des Sports qui pourra accueillir, en dehors des heures scolaires, les footballeurs et les athlètes, dans le cadre d'un travail d'entretien et de préparation hivernale, et les joueurs de tennis, en attendant le court de tennis envisagé, pourront également s'entraîner. Enfin, peut-être aussi la naissance de nouvelles activités sportives, comme la gymnastique sportive, le basket-ball et le hand-ball. C'est enfin, plus discret, l'aménagement de l'ancien lavoir pour l'activité de notre section de Tir.

Les sportifs sont bien décidés à faire bon usage des installations ainsi aménagées et mises en place. Ils remercient à leur façon : en améliorant leurs résultats et en apportant leur contribution sportive à la vie communale.

Cette contribution, les sports l'ont tout naturellement apportée dans le cadre du jumelage avec la Commune luxembourgeoise de MAMER, et ce sera là mon deuxième sujet.

L'A.S.D.R. a reçu, le 15 Juillet 1973, dans le cadre de sa 3ème Fête des Sports, les équipes de ping-pong et de football de MAMER. Comme il a été remarqué à l'issue de cette journée, sur ce mini-plan international, nos sportifs ont obtenu des résultats flatteurs. Nos footballeurs n'ont-ils pas fait match nul ? Il faut le faire en match international.

Mais au-delà du Sport, ces rencontres ont créé des liens d'amitié entre MAMEROIS et SANROMO-DANGEENS. A l'occasion du match retour prochain (20-22 juillet), ces liens d'amitié se manifesteront avec vigueur.

Nos Bourgmestre et Maire ont souhaité en 1972 que le jumelage de leurs Communes soit l'expression d'une sympathie réciproque de leurs administrés ; et il est à penser que des liens d'amitié qui se sont établis à l'occasion de rencontres sportives, nul doute qu'ils ne se développeront dans le cadre d'autres activités culturelles, sociales et professionnelles. Il fallait faire un premier pas. Cet effort ne se devait-il pas d'être sportif ? L'A.D.S.R. souhaite avoir donné le bon élan et réussi là l'une de ses plus belles performances.

En attendant, chaque semaine voit nos Sections réaliser, en plein air ou en salle, des performances purement sportives, je les laisse vous les présenter.

- SECTION FOOT-BALL

L'effectif de la Section pour la saison 73/74 a été de 74 joueurs, contre 81 en 72/73, 84 en 71/72 et 76 en 70/71. Ces 74 joueurs se répartissent en 47 seniors, 5 juniors, 11 cadets et 11 minimes. On constate que l'effectif juniors-seniors est relativement constant, de même que l'effectif cadet. Les minimes sont assez nombreux, et il ne fait nul doute que deux équipes de 7 pourraient disputer les compétitions, avec un encadrement suffisant. Quant aux Juniors, leur effectif diminue, et la proposition du District de créer une compétition Junior-Espoir semble être intéressante.

En 1973/74, 5 équipes ont été engagées en championnat.

L'équipe 1 a fait une saison que l'on peut qualifier de bonne. Elle termine à la 4ème place de sa poule, après avoir bien défendu ses chances.

Nous n'avions pas tort d'écrire, l'an passé : "certains vont partir, nous leur souhaitons de réussir où ils vont, nous remercions ceux qui restent, et les erreurs étant salutaires, on verra le classement à la fin du Championnat 73/74!"

Les joueurs et les dirigeants peuvent donc être satisfaits de cette saison pour l'équipe 1. Cette satisfaction se manifeste encore avec plus de force en ce qui concerne l'équipe 2 qui a très bien réussi sa saison. Elle termine 1ère de sa poule, ce qui lui permet l'accès au championnat de 2ème division pour la prochaine saison.

L'équipe 3, dont l'effectif est fonction de la composition des deux autres équipes, a elle aussi bien rempli son contrat, terminant dans le milieu du classement.

Les Cadets ont disputé leur championnat fractionné ; une première phase les a vu se qualifier pour disputer le championnat "Honneur" mais la tâche était trop difficile. On a joué au football, et, après tout, c'est cela qui compte.

Les Minimes ont fait une très belle saison ; ils terminent 1ers de leur poule, en ayant marqué 60 buts en 14 matches et n'en concédant que 11.

La phase finale du championnat les voit en 1/4 de finale éliminer l'équipe des Trois-Moutiers. Le score étant nul à la fin de la partie, c'est aux pénalties que cette victoire a été remportée. La demi-finale les a opposés à Pleumartin (futur champion) et ils n'ont succombé que par 3 buts à 2. Quand on saura que, pour ces deux rencontres, les jeunes étaient privés de leur avant-centre, on voit que leur football était de qualité.

Les résultats d'ensemble doivent nous satisfaire et il nous faut remercier les joueurs et les dirigeants qui se dévouent pour la bonne marche du Club. Nous mettrons l'accent sur l'action bienfaisante de J. ICEAGA et l'activité inlassable de Gaston BARON, R. FROUX, BEREAU, dévoués à tous et aux jeunes en particulier. N'oublions pas non plus les portiers (MM. ARNAULT, CHAINET, VENAULT), ceux de la buvette, les marqueurs du terrain et tous les autres membres du Bureau qui ont pris à coeur leur travail.

Les 16 membres actifs du Bureau (puisque'il y a eu deux départs) peuvent être satisfaits de cette saison et confiants dans l'avenir de l'A.S.D.R.

- SECTION ATHLETISME

Fin de la Saison 72/73 :

La Section a participé à 17 compétitions à Angoulême, aux championnats régionaux, elle a remporté 3 titres.

Marie-Christine MENANT se qualifie pour les championnats de France où, fatiguée par un déplacement difficile, elle termine 8ème au disque avec 32,90 m. Elle se vengera en faisant 2ème avec 34 mètres aux championnats du Poitou toutes catégories.

Pendant la saison estivale, l'A.S.D.R. participera à de nombreuses réunions tant en Vienne que sur la côte et remportera de nombreuses victoires. Francis BOEUF bat le record du Poitou javelot minime avec un jet de 53,20. En fin de saison, à Dangé, M.C. MENANT améliore de nouveau le record du Poitou du disque cadette et junior avec un jet de 38,98 m, ce qui constitue la 2ème meilleure performance française de tous les temps.

L'équipe cadette remporte le titre de championne du Poitou des lancers, ne manquant la qualification aux championnats de France que de 7 points (MENANT-DUBOIS-LEPINE).

Enfin la saison se termine avec la sélection, pour le match Poitou - Aquitaine, de M.C. MENANT et S. DUBOIS, où MENANT est première au disque et DUBOIS troisième au javelot.

Enfin, M.C. MENANT se classe 2ème aux championnats du Poitou de pentathlon.

Pour la saison 74/75, la Section compte 31 licenciés et 17 Poussins et Poussines.

Les crossmen participent à 10 cross et en remportent 7, les trois autres fois ils terminent 2ème.

Patricia HAES remporte le cross de Neuville - Smarves - Baugé - Migné-Auxances - Loudun - Dangé, soit 6 victoires. Elle termine 2ème au Figaro à Lussac et à Saintes.

Fabienne GOUDEAU remporte les cross de Neuville et Dangé, et de nombreuses places d'honneur, notamment 7ème au Figaro et 3ème à Baugé.

Xavier GRIMAUD remporte le cross de Dangé - Leugny et de nombreuses places de 2ème, 3ème et 4ème, notamment une 4ème place au Figaro. Des places d'honneur sont également remportées par M. DUBOIS et B. BAUDEAU.

Saison de cross remarquable donc, avec comme apothéose le cross du Figaro et le cross de Baugé où nos jeunes ont montré leurs grandes qualités.

La saison d'athlétisme a marqué un début moins brillant ; le mauvais temps, puis les maladies, les opérations chirurgicales ont décimé notre Section.

Néanmoins, au challenge des épreuves combinées, nous relevons les 1ères places de Myriam DUBOIS, Patricia HAES, Francis BOEUF, et les places d'honneur de Xavier BOEUF, Fabienne GOUDEAU, DUCROUX, MIT.

Enfin, aux championnats de la Vienne, nos jeunes athlètes remportent 5 titres, malgré les absences de M.C. MENANT et Patricia HAES.

- SECTION DE TIR "LA VICTOIRE"

La Section a fait une excellente saison 73, sur 7 tireurs aux championnats départementaux, 2 sont qualifiés pour les régionaux à Cognac (André et Patrice DELAFOND), les 5 autres obtiennent de brillants résultats. Sur 8 concours officiels, 8 coupes sont remportées par nos tireurs avec de nombreuses premières places individuelles et par équipe.

Au critérium d'hiver, "La Victoire" se classe 2ème sur 12 équipes engagées. En 1974, "La Victoire" espère faire aussi bien avec la venue de plusieurs jeunes tireurs.

- TENNIS DE TABLE

La Section Tennis de Table de l'A.S.D.R. comporte actuellement 20 licenciés.

Comme les années précédentes, deux équipes ont été engagées aux championnats de la Vienne. La première équipe, au département I, a terminé 5ème, la 2ème équipe, au département II, terminera dernière de sa poule.

Autres résultats plus encourageants, deux jeunes de moins de 12 ans ont été sélectionnés pour participer à la finale régionale du Premier Pas Pongiste à la Crèche le 20 avril : Philippe BOEUF termine dernier de sa poule ; Philippe LECOMTE, premier de sa poule, est éliminé en 1/8ème de finale.

Le 21 avril, Ph. LECOMTE est sélectionné pour participer à la rencontre inter-Comités, à l'issue de laquelle la Vienne remporta la Coupe.

Les jeunes que nous avons actuellement à la Section nous donnent beaucoup d'espoir pour les années à venir.

- SECTION BILLARD

La saison 73/74 terminée, le Billard Club de Dangé-St-Romain fait des comptes fort encourageants.

Sur le plan résultats, le B.C. a remporté deux coupes :

- finaliste Coupe inter-Sociétés (battu en finale par Le Mans) ;
- demi-finaliste Coupe Laval.

En championnat, le B.C. se classe 4ème sur 12 équipes (derrière Ste-Maure, Tours et Châtellerauld).

Sur le plan effectifs, les 18 membres actuels devraient voir venir quelques nouvelles recrues pour la saison 74/75.

- SECTION BOULES LYONNAISES

L'activité de la Section se situe sur 3 plans : organisation à Dangé-St-Romain, participation aux concours extérieurs, et formation des jeunes.

Chaque année, la Section organise 5 concours à Dangé-St-Romain :

- un quadrette en Mai, le jour de l'Assemblée ; c'est l'épreuve phare de la saison. Elle est devenue, de départementale en 1972, régionale en 1973 et nationale en 1974, avec la participation de quadrettes de Paris - Bordeaux - Le Mans - La Rochelle.

- un concours d'automne en doublette. En 1974, il aura lieu le jour de la Saint-Michel.

- un concours du samedi après-midi en Juin avec une épreuve réservée aux jeunes.

- deux concours amicaux réservés aux joueurs de Dangé-St-Romain, un pour les adultes et l'autre pour les jeunes.

A l'extérieur, nous avons participé à 38 concours en 1973, dans la Vienne et les départements voisins. Les résultats ont été moyens, car nous avons souvent été barrés par des équipes "Honneur départemental".

Début 1974, on enregistre 3 bons résultats dans les concours nationaux de Dangé-St-Romain et Vouneuil-sur-Vienne, contre des équipes d'Honneur, et au concours de Montmorillon.

La formation de jeunes est un des buts principaux de la Section. Il s'agit d'assurer la relève. Notre activité, à la fois un jeu et un sport, peut permettre à des jeunes de trouver un équilibre et s'exprimer.

Nos jeunes ont obtenu les meilleurs résultats d'ensemble du département avec, en 1973 : 1 titre de champion de la Vienne en doublette et une autre doublette demi-finaliste, plus de nombreuses victoires, 1 titre de vice-champion tête à tête, 1 demi-finaliste et 2 quarts de finalistes.

Pour 1974, avec les changements de catégories, la tâche est plus difficile, mais l'on enregistre quand même : 1 titre de vice-champion en tête à tête et plusieurs victoires.

Tous ces bons résultats ont déjà pour effet d'attirer d'autres jeunes. Nous nous en félicitons, mais nous songeons aux problèmes que

cet effectif va poser pour l'encadrement et les déplacements, ce qui conduira de plus en plus à faire appel aux bonnes volontés, notamment des parents.

Le tour d'horizon des différentes Sections s'achève là, mais j'espère que, pour la prochaine édition du Bulletin Municipal, on trouvera un paragraphe pour la natation toujours en quête d'un maître-nageur, et un autre pour le tennis, bien décidé à s'implanter solidement à Dangé-St-Romain. Elle compte déjà un bon nombre de joueurs débutants ou confirmés, et une porte est ouverte à tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui désirent pratiquer.

M. FURGET

Président

CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS

COMPTE RENDU DES ACTIVITES 1973 :

Le Centre de Loisirs de Dangé-Saint-Romain a fonctionné 2 séjours :

- du 4 au 28 Juillet
- du 3 au 28 Août.

Il a reçu 263 enfants représentant 5.523 journées. Les enfants venaient des Communes de : Les Ormes, Port-de-Piles, Saint-Rémy, Buxeuil-Lillette, Vaux, Ingrandes, Vellèches-Marigny, Oyré, Dangé-St-Romain.

Le personnel participant à l'encadrement de ces enfants s'est composé, pour les deux séjours, de :

- Juillet :

- 1 Directeur (administration)
- 1 Directeur (pédagogique)
- 2 Coordinateurs
- 19 Moniteurs
- 1 Cuisinière
- 7 Aides

- Août :

- 1 Directeur (administration)
- 1 Directeur (pédagogique)
- 2 Coordinateurs
- 12 Moniteurs
- 1 Cuisinière
- 5 Aides

Le Centre fonctionnait avec internat pour les moniteurs, formule pleinement satisfaisante pour l'organisation des activités. Ces moniteurs étaient hébergés et nourris pendant la semaine.

Les enfants bénéficiaient d'une aide de :

- La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, de 4,40 F, 3,30 F, 2,20 F.
- La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire, de 3,60 F, 3,45 F, 2,30 F.
- La Mutualité Sociale Agricole de la Vienne de 3,00 F.

LES ACTIVITES :

Une journée au Centre aéré :

Chaque matin, les enfants se scindaient en 2 groupes :

- Les grands et les moyens allaient à la piscine et sur le stade et participaient à des activités sportives en relation avec l'ASDR. Certains enfants participent maintenant aux activités de l'ASDR. Les enfants avaient la possibilité de prendre des leçons de natation.

- Les petits restaient au Centre et s'adonnaient également à des activités sportives à leur niveau.

Cette organisation fonctionnait en République, c'est-à-dire que les résultats des enfants étaient totalisés au bénéfice de leur Club. Ainsi, deux grands clubs regroupaient tous les enfants du Centre.

Ces activités se sont closes en Juillet par la fête qui a permis aux enfants de participer aux Jeux Olympiques, et en Août par des Olympiades qui ont vu la participation de tout l'effectif du Centre.

Aux deux séjours, une session de brevet de natation a été organisée.

L'après-midi, les moniteurs proposaient des ateliers de toute nature. Les enfants se répartissaient selon leurs goûts dans ces ateliers.

Pendant les deux séjours, les enfants ont pu participer à des activités exceptionnelles :

- Juillet : Les grands ont participé à la francade départementale à Vouillé. Le déplacement s'est effectué en train de Dangé à Jaunay-Clan, et à bicyclette de Jaunay-Clan à Vouillé. Cette francade a duré 3 jours, et les participants étaient en auto-gestion.

Les moyens ont pu prendre un baptême de l'air.

Les petits sont allés dans un parc pour enfants à Châtellerault.

Tous les enfants ont participé à la fête publique le 29 Juillet sur le stade de Dangé.

- Août : Les grands ont effectué deux rallyes camping de 3 jours.

Les moyens et les petits ont eu les mêmes activités qu'en Juillet.

Une journée "portes ouvertes" a eu lieu, et les parents ont pu assister le soir à un spectacle présenté par leurs enfants.

Un buffet était ouvert à tous.

A la Toussaint, le Centre a de nouveau ouvert ses portes pour les moniteurs de l'équipe départementale FFC en vue d'un stage de formation pédagogique et de perfectionnement.

Nous espérons que ces activités ont satisfait les usagers du Centre aéré.

D. TALBOT

Directeur

SAPEURS-POMPIERS DE DANGE-SAINT-ROMAIN

Nos activités pour l'année 1973 se décomposent essentiellement en 3 types d'interventions :

- les interventions de feux, de loin les plus importantes :

. feux de poêles à mazout	5
. feux de cheminée	6
. feux de camion	2
. feu de maison	1
. feux d'ordures	2
. feux de champs	2

- les destructions de nids :

. nids de guêpes	21
. nids de frelons	8

- diverses interventions :

. ruptures de conduite d'eau	2
. curage d'égoût	1
. ravitaillement en eau potable à Vaux/Vienne pour lotissement	2

- De plus, nous avons été de service à l'occasion de divers évènements :

- organisation du feu d'artifice, le 14 Juillet.
- protection du circuit lors du troisième rallye automobile, qui s'est déroulé le 15 Août 1973, de 9 h. à 19 h.
- protection pour la fête de l'étang de la laiterie.
- protection pour soirée théâtrale au C.E.G. le 27 juin.
- transport de matériel pour exposition de peintures.
- remise en état du matériel.

Ces diverses opérations assurées gracieusement par nos pompiers ne figurent pas en tant qu'interventions dans l'état de nos activités.

A. CREUZON
Chef de Corps

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

- GROUPE SCOLAIRE A. DAUDET, ECOLE MATERNELLE
ET GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques de Dangé-Saint-Romain (Groupe Scolaire A. Daudet et Ecole Maternelle) a tenu son Assemblée Générale le 12 Octobre 1973.

Elle a d'abord regretté que beaucoup de parents ne soient pas présents à sa réunion annuelle.

Pour ce qui concerne la cantine, devant l'augmentation constante des rations (actuellement 120 par jour) et l'exiguïté des locaux, il a été décidé de faire deux services : un pour l'Ecole Maternelle, un pour l'Ecole A. Daudet.

A ce sujet, nous attendons avec impatience la construction de la nouvelle école maternelle à quatre classes et du restaurant scolaire, prévus pour la rentrée 1975, qui permettront d'accueillir les enfants dans de bien meilleures conditions.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, sur notre demande, auprès de la Direction Départementale de la Santé Scolaire, la visite médicale a eu lieu.

Avec la participation des Parents d'Elèves du Groupe L. Pergaud de St-Romain, notre Association a organisé son premier concours de belote. Le succès de cette manifestation est très encourageant pour l'avenir.

Le Conseil d'Administration a renouvelé son Bureau :

- Présidents d'Honneur	: MM. ONDET - BOULY
- Président	: M. GABILLET
- Vice-Président	: M. HUBERT
- Secrétaire	: M. PRINCET
- Trésorière	: Mme BRUNET
- Secrétaire-Adjointe	: Mme HAYE
- Trésorière-Adjointe	: Mme GIBAUD
- Commissaires aux Comptes	: MM. BARON - SLOWINSKI

De plus, trois Commissions ont été créées : Fêtes - Cantine - Transports Scolaires.

S. GABILLET
Président

- ECOLE LOUIS PERGAUD

L'an dernier, l'Association avait demandé l'intervention de la Municipalité pour que les visites médicales scolaires soient reprises dans les écoles. Cette intervention a été prise en considération et une visite a eu lieu le 10 Mai.

Différentes demandes concernant la sécurité des enfants avaient été formulées. Ces demandes ont été en grande partie réalisées.

L'Association a organisé un concours de belote ; le bénéfice de cette manifestation a été réservé au profit des enfants sous forme de bons de réductions de 50 % pour l'entrée à la piscine ; chaque élève a reçu 6 bons.

G. ARNAULT

Président

ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE 1914-1918
--

Année 1973 :

Comme les années précédentes, un petit groupe de plus en plus réduit, hélas !, d'anciens combattants 14/18 se sont réunis pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre. Après la messe, des gerbes ont été déposées aux monuments aux Morts de Dangé et de St-Romain, en présence du Maire, du Conseil Municipal, des Combattants 39/45 avec leur Drapeau, la Société de Musique, les Sapeurs-Pompiers, et les enfants des Ecoles encadrés de leurs Maîtres. Une allocution a été prononcée, suivie de l'appel des Camarades tombés au Champ d'Honneur. Nous avons eu à déplorer l'absence de notre Président, M. CORNET, empêché pour cause de maladie.

Un vin d'honneur fut servi au café Charpenteau, suivi du traditionnel banquet à l'Hôtel Lafuie, et qui fut très apprécié par tous les participants. Ce banquet était offert par la Municipalité.

E. ARCHAMBAULT

Secrétaire

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE 1939-1945
--

Malgré la disparition de plusieurs camarades décédés, le nombre des adhérents se maintient avec l'arrivée dans notre localité de nouveaux habitants A.C.P.G. que nous sommes heureux d'accueillir dans notre Section.

L'anniversaire de l'Armistice du 8 Mai 1945 a été célébré dans les conditions habituelles, avec dépôt de gerbes aux monuments aux Morts de Dangé et de Saint-Romain, en présence de M. le Conseiller Général, de M. le Maire, et des délégations des Anciens Combattants, Sociétés et Associations Locales.

Une délégation avec le Drapeau a accompagné les A.C. de 14/18 pour l'anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, et également les Anciens d'Afrique du Nord pour l'anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Le 28ème Congrès départemental qui a eu lieu à Vouillé a permis aux Délégués de la Section d'être informés sur la gestion et les activités de l'Association départementale ; les plus hautes personnalités du département étaient présentes ou représentées, ainsi qu'un Délégué de la Fédération Nationale des A.C.P.G.

A côté des revendications dont les principales sont : l'égalité au droit à la retraite du combattant, l'attribution de la carte du combattant à tous les anciens P.G. n'ayant pas démérité, la retraite professionnelle à 60 ans, la prise en compte par la Sécurité Sociale des années de guerre et de captivité pour tous les régimes de retraite et sans autres conditions préalables, la reconnaissance du 8 Mai Fête Nationale au même titre que le 11 Novembre, - il a été rappelé que la Fédération mène depuis 28 ans une action persévérante pour assurer une meilleure compréhension entre les Anciens Combattants, les Victimes de Guerre, et les jeunes générations de pays amis ou ex-ennemis, elle affirme que tous les différends doivent être réglés par la négociation.

Dans ce rapport d'orientation de ce Congrès, il a été dit, entre autres, que des milliers d'êtres humains meurent de faim et de soif dans le Sahel Africain, dans ces pays qui étaient, il y a bien longtemps, l'A.O.F. et l'A.E.F., et, parmi ceux qui sont condamnés à mourir, il y a nos camarades de combat, de captivité et leurs familles. Le Congrès a demandé à la Direction Fédérale d'organiser rapidement une large action de solidarité en contact avec nos Associations soeurs des pays victimes de la sécheresse et engage les A.C.P.G. et les Sections à y participer.

L'Amicale des A.C.P.G. des Stalags III et XII avait choisi Dangé-St-Romain pour son Congrès départemental ; une importante délégation de A.C.P.G. de Dangé-St-Romain a assisté aux débats qui avaient lieu dans la Salle Municipale et au dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts.

R. GOURON
Président

ANCIENS D'A.F.N.

L'Amicale des anciens d'A.F.N. composée de 34 membres, dont 6 de Buxeuil, appartient à l'U.N.C. A.F.N.

Ses activités : à la mi-Mars, un bal avec élection de la

Madelon ; fin Mars, fête avec Messe à laquelle toutes les Associations d'Anciens Combattants sont invitées ; cette Messe est suivie d'un dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts. C'est ensuite le banquet traditionnel.

Fin Mai, a lieu le méchoui auquel toute la population est invitée le matin pour la grande dégustation de brochettes. C'est une grande fête familiale.

Le sport fait aussi partie des activités de l'Association qui organise au mois d'Août un tournoi de football.

A la fin du mois de Septembre, c'est un bal populaire (Bal à Papa) qui attire beaucoup de monde. Puis, pour terminer les activités de l'année, il y a, au mois de Novembre, le concours de belote où les grands amateurs ont à coeur de montrer leur savoir-faire et leur supériorité.

Le Bureau est ainsi composé :

- Président : CRON Michel
- Vice-Président : TOUZALIN Michel
- Trésorier : LOIZON Robert
- Trésorier-Adjoint : MORICET Michel
- Secrétaire : DESTOUCHES Gilles
- Secrétaire-Adjoint : BOUIN Gérard

M. CRON
Président

SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français a pour mission de :

- conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par de belles actions ;
- veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur Gloire ;
- transmettre le Flambeau du Souvenir aux générations successives.

Cette année, le Souvenir Français a organisé, sur le plan départemental, un voyage-pèlerinage en Haute-Savoie "Au plateau des Glières", haut-lieu de la Résistance lors de la dernière Guerre mondiale.

Six jeunes du canton ont participé cette année à ce pèlerinage qui a eu lieu dans la première décade de Septembre.

Depuis 1969, 32 jeunes du Canton auront participé aux divers pèlerinages.

Cette année, la Mairie de Leugny a signalé au Comité du Souvenir Français une tombe de "Soldat Mort pour la France" ; cette tombe vient d'être remise en état, grâce à la quête du 1er Novembre, ce qui porte à 29 le nombre des tombes prises en charge par le Souvenir Français.

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à la Mairie, en présence de Monsieur le Président Départemental, Monsieur le Maire a remis 2 médailles du Souvenir Français.

Mlle LEGATHE
Responsable Cantonale

SOCIETE DE MUSIQUE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

Année 1973 :

Le 3 Juin 1973, nos musiciens ont eu le plaisir d'étrenner leurs nouvelles tenues à l'occasion du Festival de St-Gervais, au cours duquel ils ont remporté une Coupe.

Le 29 Juin, la Société organisait sa fête annuelle, puis participait à la réception de la Délégation Luxembourgeoise de MAMER pour le 14 Juillet.

Le 15 Juin avait lieu l'examen musical Solfège et Instruments dont voici les résultats :

- Solfège (cours préparatoire) :

- . Maryvonne BOULY - 1 mention
- . Karine SLOWINSKI - 1 mention
- . Agnès NEVEUX - 1 mention
- . Sylvie SABASTIA - 1 mention

- Solfège - Instruments (cours préparatoire) :

		Solfège	Instrument
. Bernard CARTIER	(baryton)	2ème	1er
. Catherine BAUDEAU	(clarinette)	2 -	1 -
. Brigitte BAUDEAU	(clarinette)	1 -	1 -
. Frédéric LEBLANC	(clarinette)	2 -	2 -
. Michel BESNAULT	(trompette)	3 -	1 -
. Christian BESNAULT	(trompette)	2 -	2 -

- Solfège - Instruments (cours élémentaire) :

. Marinette CONSTANTIN	(flûte)	1	1
. Roselyne PERRAUD	(flûte)	1	1
. Pierre BOULY	(clarinette)	1	1
. Gérard FIETTE	(clarinette)	1	1
. Philippe FIETTE	(trombone)	2	1

Nous souhaitons un effectif plus important au cours de solfège et que de nouveaux Dangéens viennent se joindre à nous pour renforcer nos effectifs.

J. FIETTE

Chef de la Musique

COMITE DES FETES QUARTIER SAINT-ROMAIN

Bien que limitées en nombre, les activités du dynamique Comité des Fêtes sont toujours aussi soutenues que suivies.

La Fête du 14 Juillet (faite le dimanche précédant ce jour), avec ses jeux pour enfants, ses distractions diverses pour les plus grands, et son bal en plein air, attire sur notre petite place une grande partie des habitants de notre quartier.

L'Assemblée du mois de Septembre, avec ses attractions foraines et son concours de pêche interdépartemental, est toujours promise à un succès sans cesse grandissant. Le Comité des Fêtes s'emploie à ce que ces deux manifestations ne soient pas seulement des fêtes de "quartier", mais aussi des fêtes pour tous les Dangéens. Aidez-le en y apportant votre concours et votre présence.

M. ROLLAND

Président

ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES RURALES

L'Association d'A.F.R. de Dangé-St-Romain a maintenant 21 années d'existence. Elle fut en effet créée en Janvier 1953 sous l'impulsion du regretté Président LEGATHE.

Depuis, son activité s'accroît constamment grâce au dévouement de nos Aides qui assurent un service parfois difficile, tant les responsabilités sont importantes et variées.

Ce service a pour but essentiel d'apporter une aide aux familles et aux personnes momentanément en difficulté du fait d'une surcharge de travail, de fatigue, de maladie, etc...

Cette aide est apportée à l'intérieur de la famille en respectant la personnalité et l'intimité de celle-ci.

Il est ouvert à toutes les familles, dans la majorité des cas une prise en charge quasi-complète peut être obtenue auprès des Caisses de Sécurité Sociale, Mutuelles, etc...

Actuellement, l'Association dessert les Communes de St-Rémy-sur-Creuse, Leugny, Vaux-sur-Vienne, Dangé-St-Romain.

Activité 1973 :

Répartition de l'aide apportée :

. Saint-Rémy	:	10 familles ont reçu 153 journées de travail
. Vaux	:	10 " " " 20 " " "
. Leugny	:	5 " " " 35 " " "
. Buxeuil	:	1 " " " 15 " " "
. Dangé-st-Romain	:	23 " " " 177 " " "

Il a également été effectué 63 journées de travail à titre d'entr'aide pour les Associations voisines.

C'est donc au total 56 familles qui ont bénéficié de 449 journées de travail, elles se répartissent ainsi :

. 137 journées de travail pour surcharge
. 251 " " " " maladie
. 61 " " " " maternité
. 31 " " " " aide à l'enfance

et enfin 15 journées $\frac{1}{2}$ au profit des personnes âgées.

La presque totalité de ce travail, soit 90 % a été prise en charge par les différentes Caisses.

Ce travail a été réalisé par deux Aides :

- . Mlle M.Th. CHIFFOLEAU, présente à Dangé depuis 9 ans.
- . Mlle AUDINET J., arrivée à Dangé le 8 octobre 1973 pour remplacer Mlle Boutet.

Autre détail, ces deux Aides ont parcouru 5.380 km, ce qui fait une moyenne journalière de 11 kms.

Une autre branche d'activité fonctionne depuis Mars 1973, c'est le Service de l'Aide Ménagère aux personnes âgées ; ce service est assuré par Mlle G. TOUZALIN et Mme LARCHER.

7 foyers du troisième âge à Dangé-St-Romain et 1 à Leugny reçoivent ou ont reçu cette aide pour un total de 497 heures. Ce Service est partiellement pris en charge par la majorité des Caisses.

Bien sûr, les Aides, malgré un constant dévouement, n'ont pu satisfaire toutes les demandes ; cependant, la Responsable Travail et le Bureau font de leur mieux pour répondre aux cas les plus urgents.

Sur le plan financier, le budget annuel de l'Association s'élève à plus de 60.000 F ; son équilibre fut à peine assuré en 1973, malgré les subventions accordées par les Municipalités desservies et les recettes provenant des activités complémentaires (kermesse, vente de calendriers, jeu de loto).

Membres du Conseil d'Administration 1974 :

- . Président : M. Michel ARNAULT
- . Vice-Président : Mme M. LOIZON
- . Trésorier A.F. : M. Roger BOUTRY
- . Trésorier A.M. : Mme M.Th. HERAULT
- . Secrétaire : M. Laurent REBOURG
- . Responsable travail A.F. : Mme J. RAYMOND
- . Responsable travail A.M. : Mme S. BOUCHET

- . Membres : Mme G. BESNAULT
- Mme S. BOURGUEIL
- Mme R. PEROT
- Mme S. DUTARDRE
- Mme A. PETIT
- Mme L. JUSSAUME
- Mme B. GOURON
- Mme C. JOUZEAU
- Mme G. DUBOIS
- Mme G. HERAULT
- Mme R. TRAVOUILLON
- Mme M. BRAULT
- Mme M. CHAUSSE
- Mme O. OUVRARD

M. ARNAULT
Président

A.C.C.A. DE SAINT-ROMAIN

Pour la campagne de chasse 1973/1974, l'A.C.C.A. a dépensé 6.018,50 F en gibier de repeuplement (faisandeaux et jeunes perdreaux).

Pour les reproducteurs, c'est une somme de 4.238,50 F qui a été investie (soit 20 lièvres, 15 faisans, 2 couples de perdrix rouges et 2 couples de grises).

Avant l'ouverture, 100 faisandeaux et 20 perdreaux gris ont été lâchés, ce qui représente une somme de 1.780 F.

Destruction de nuisibles :

5 renards (2 par piégeage, 3 par gazage en terrier).

Chaque dimanche et jour férié du mois de Mai, des battues aux pies et aux corbeaux ont été organisées.

Il a été délivré 80 cartes de sociétaires, les cartes d'invités sont restées libres, 87 ont été délivrées dont 40 gratuites.

Dans l'ensemble, la saison de chasse a été satisfaisante.

J. JOUANDARD

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE DANGE-SAINT-ROMAIN

L'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Dangé-St-Romain, forte de plus de 80 membres, vient vous présenter son modeste bilan pour l'année écoulée.

L'Amicale a une petite vie tranquille, à l'image de ses membres qui pensent que le vrai but d'un amicaliste est de consentir le Don du Sang. Deux fois l'an, le Centre de Transfusion de Châtellerauld vient nous rendre visite afin de procéder à une collecte. Le matériel très moderne, la bonne installation, les précautions (prise de la tension, présence d'un médecin), le sourire de tout le personnel font que ce don du sang se passe dans les meilleures conditions possibles. Grande est notre joie de voir un nouveau visage lors du "casse-croûte" qui réconforte les donateurs. A la dernière visite de nos amis châtelleraudais, nous avons accueilli un nouveau membre, par ailleurs président d'une section sportive. Nous espérons que son exemple sera suivi, car les quantités de sang nécessaires vont toujours croissant. Nous sommes également heureux que d'autres connaissent cette joie intérieure que l'on ressent après le don d'une petite partie de soi-même.

Au cours de cette année, 11 donateurs de Dangé-St-Romain ont été décorés. Mme ONDET Huberte, MM. COLIN Paul, JOUZEAU Claude, LECOMTE Yves, RAPITEAU Jean ont reçu une médaille d'or pour 25 dons au moins. Mmes LARCHER Yannick, PLAULT Anne-Marie, TRICHARD Jocelyne, MM. AMIRAULT Michel, TALBOT René, TRICHARD J. Jacques ont été remerciés par une médaille d'argent pour 5 dons au moins.

Au moment de Noël, les Donneurs de Sang bénévoles se sont réunis, et, à l'issue d'une séance récréative, les petits ont reçu la visite du Père Noël qui, les comblant de cadeaux et de friandises, a allumé une cinquantaine de sourires sur de charmantes frimousses. Les enfants ont ensuite participé à un goûter, tandis que les "grands" ont levé le verre de l'amitié en dégustant de délicieux broyés.

L'Assemblée Générale a reconduit Mme COURCEL dans ses fonctions de Présidente. Il a été aussi décidé d'organiser, pour les membres de l'Amicale, une sortie de la journée. La date retenue a été le dimanche 11 Août, et le lieu du déplacement le zoo de Thoiry avec ses animaux en liberté.

Les membres de l'Amicale restent au service du Sang, aidés en cela par quelques 60 autres donateurs habitant notre Commune. Nous espérons que ce nombre va s'accroître dans l'avenir. Des renseignements sur l'Amicale ou sur le Don du Sang peuvent être obtenus auprès de Madame COURCEL (Le Ruisseau), du Secrétaire M. LECOMTE (Rue L. Goulier), du Trésorier M. N. MALBRANT (hôtel de la gare), ou d'un membre du bureau : Mlle TOUZALIN, MM. COLIN, GAGNEUX, GOURON, HERAULT, LAMBERT, LARCHER, RIBREAU, SABASTIA, TAFFANEAU.

Mme COURCEL
Présidente

*
* *

DISTINCTIONS

- MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

o Médaille d'argent :

Madame ARNAULT, née CRON Huguette - Les Fouchers.

o Médaille de bronze :

Madame BRAGUIER, née PINETEAU Colette - La Pelotinière.
 Madame DELAFOND, née GILBERT M. Thérèse - Rue de la Gravelle.
 Madame GUERIN, née VOUE Lucette - Rue Justin Pachet.
 Madame HEBLES, née GUILBERT Agnès - Place St-Romain.
 Madame RAPITEAU, née RIBREAU Simone - Rue Justin Pachet.
 Madame BEREAU, née ROZIX Véronique - Rue du Stade.
 Madame CHARCELLAY, née LHOMMEDET M. Angé - Rue de la Gravelle.
 Madame GILBERT, née RAVION Elda - Route Nationale 10.
 Madame GUIN, née RAT Monique - Le Ruisseau.
 Madame MENARD, née CORMENIER Ginette - Launay.
 Madame VERNA, née LAMBERT Laurette - La Davière.

Ces médailles de la Famille Française ont été remises au cours d'une cérémonie familiale organisée le jour de la Fête des Mères, le 26 Mai, à la Mairie.

- MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

Monsieur GRANSAGNE Claude
 Monsieur FIETTE Jean
 Monsieur ROLLAND René
 Monsieur VENAULT Bernard
 Monsieur MALBRANT Norbert
 Monsieur MAUDUIT Roger
 Monsieur SCHALLER Emile
 Monsieur LEBLANC Maurice
 Monsieur CARTIER Lionel
 Madame CARTIER Christiane
 Monsieur BOUIN Gérard
 Monsieur TOUZALIN André
 Monsieur TARDY Claude
 Monsieur VENAULT Yves

La cérémonie de remise des médailles à nos musiciens a eu lieu à la Mairie le 12 Mai 1974.

- MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE

Monsieur SALOMON Jean
 Monsieur LAURENDIN Maurice
 Monsieur ROBINEAU Henri

Ces médailles ont été remises à la Mairie au cours des cérémonies du 14 Juillet 1973.

NOS JOIES ET NOS PEINES

NAISSANCES

2 Janvier	1973	- SALLENAVE Céline
9 Janvier	1973	- CATILLON Jean-Michel
22 Janvier	1973	- BERLAUD Flavien
15 Février	1973	- HERAULT Edwige
16 Février	1973	- GUILLOU Marie-Anne
23 Février	1973	- GIRARD Sébastien
2 Mars	1973	- GERME David
15 Mars	1973	- PREVAULT Jean-Pierre
31 Mars	1973	- CUILLIEIRIER Fabien
5 Avril	1973	- GENDRE Cédric
6 Avril	1973	- SAVATIER David
13 Avril	1973	- CHAMPALLOUX David
4 Avril	1973	- CHAUSSE Pascal
13 Mai	1973	- GANDOIN Valérie
13 Mai	1973	- ROUGEUX Ariane
5 Juin	1973	- GABORIAU Sophie
2 Juillet	1973	- BEAUMONT Marie-Pierre
8 Juillet	1973	- JOUBERT David
8 Juillet	1973	- PELLERIN Eric
16 Juillet	1973	- LE BRUN Catherine
17 Juillet	1973	- BINET Sophie
6 Août	1973	- BARRAULT Sébastien
4 Septembre	1973	- ANDRAULT Murièle
14 Septembre	1973	- VENAULT Guénaël
27 Septembre	1973	- LAMBERT Paola
1 Octobre	1973	- BRAULT Sébastien
11 Octobre	1973	- COGNACQ Xavier
15 Octobre	1973	- MENARD Jean-Noël
16 Octobre	1973	- PETIT Alexandra
2 Novembre	1973	- ENAIN Sébastien
8 Novembre	1973	- SAINT-JALMES Samantha
15 Novembre	1973	- VENAULT Sylvain
26 Novembre	1973	- MARNAY Stéphane
1 Décembre	1973	- JEUDI Christophe
1 Décembre	1973	- MENANT Franck
8 Décembre	1973	- LAUNAY Catherine
25 Décembre	1973	- GAUNET Jean-Philippe

MARIAGES

13 Janvier	1973	- COURET Jacky et VELLUET Michèle
24 Mars	1973	- VENAULT Gildas et BOUCHET Agnès
24 Mars	1973	- HARBULOT Richard et MEURINE Michèle
7 Avril	1973	- SUEUR Daniel et BORKOWSKI Simone
23 Avril	1973	- RATE Jean-Paul et CLEMENT Huguette
21 Avril	1973	- ROUSSEAU Alain et DEMORIS Marylène
28 Avril	1973	- SERREAU Jean-Claude et GENDRE Ghislaine

5 Mai	1973	- BEUFILS Alain et ANDRAULT Monique
14 Mai	1973	- CORNUET Gérard et BERGER Chantal
2 Juin	1973	- CIRODDE Christian et BARDEAU Nadine
9 Juin	1973	- RAIMBAULT Jean-Lucien et ADHUMEAU Marie-France
16 Juin	1973	- ROBINEAU Emile et ALLARY Arlette
23 Juin	1973	- GUINDEUIL Hubert et GILBERT Françoise
25 Juin	1973	- ARNAULT Guy et GIRAULT Yvette
28 Juin	1973	- HOUDIER Bernard et MALBRANT Françoise
30 Juin	1973	- NERRIERE Dominique et BOUCHET Bernadette
2 Juillet	1973	- LARRUE Yvan et LACOMBE Anita
7 Juillet	1973	- PAPUCHON Jean-Michel et DENIS Simone
21 Juillet	1973	- TRICHARD Jean-Jacques et COULON Jocelyne
21 Juillet	1973	- REZEAU Daniel et LAMOUREUX Geneviève
21 Juillet	1973	- GOURON Jean-Louis et TAINÉ Maryse
21 Juillet	1973	- CHARRAULT Luc et SAVATIER Sylvie
28 Juillet	1973	- LEMASSON Alain et GOURON Annie
4 Août	1973	- AUDET André et TAINÉ Micheline
11 Août	1973	- GANDOIN Anicet et JUCQUOIS Roselyne
18 Août	1973	- LOIZON Didier et MONNET Michelle
25 Août	1973	- RUBY Patrice et GASPAROTTO Monique
31 Août	1973	- LE CHARLES Alain et RATTE Annie
5 Septembre	1973	- DESTOUCHES Gilles et BONNEAU Paulette
15 Septembre	1973	- LAMOUREUX Bernard et GANGNEUX Danièle
15 Septembre	1973	- CAILLAULT Gérard et RAPITEAU Mauricette
6 Octobre	1973	- CHAMPIGNY Jean-Claude et SALOMON Françoise
20 Octobre	1973	- DAVID Georges et PERROT Marylène
20 Octobre	1973	- CHARGE Guy et TOUZALIN Jacqueline
27 Octobre	1973	- RABUSSEAU Francis et RAPITEAU Françoise
27 Octobre	1973	- COUSIN Claude et LEPINE Françoise
27 Octobre	1973	- VADCARD Jean-Yves et TAFFU Jocelyne
3 Novembre	1973	- CARRASSET Lilian et RABINEAU Christine
15 Décembre	1973	- BERCHOTTE Jean-Yves et DOREAU Michèle
22 Décembre	1973	- BRUNEAU Dominique et DOLLE Lydie

DECES

18 Décembre	1972	- BONNEAU Isabelle, épouse LAVERGNE, 69 ans (transcription)
31 Janvier	1973	- JACQUIN Jacques, 82 ans
4 Février	1973	- ROBERT Marie, Veuve BONNET, 85 ans
4 Février	1973	- GILBERT Marie, Veuve DUBOIS, 83 ans
19 Mars	1973	- GUIN Lucien, 48 ans
18 Mars	1973	- NONET Marie, Veuve CHANAL, 91 ans
29 Mars	1973	- DESAUBLIAUX René, 66 ans
20 Mars	1973	- DUVAL Rolande, épouse LE SCANFF, 66 ans (transcription)
1 Avril	1973	- DUBOIS Louis, 92 ans
4 Avril	1973	- LE PAGE Marcel, 44 ans
6 Avril	1973	- MONNET Georges, 47 ans
17 Avril	1973	- THOREAU Mélanie, 82 ans
22 Avril	1973	- VELLUET Donat, 74 ans
4 Mai	1973	- DECHENE, Veuve GROSSEET, 85 ans
19 Juillet	1973	- MOUCLIER Suzanne, épouse CORNET, 84 ans
5 Août	1973	- ETIENNE Marie, Veuve LECHEVALIER, 78 ans
15 Septembre	1973	- MARTIN Marie, Veuve PELLEVRULT, 84 ans

22 Septembre 1973 - CHRYSANTHOS Nicolas, 11 mois (transcription)
 29 Septembre 1973 - JAHAN Clément, 74 ans
 1 Novembre 1973 - MOMPON Camille, 76 ans
 11 Novembre 1973 - DROUULT Anne, épouse Opter, 50 ans
 11 Novembre 1973 - DALBERT René, 79 ans (transcription)
 25 Novembre 1973 - CHOUARD Eugénie, Veuve GAILLARD, 73 ans
 11 Décembre 1973 - PELLADAUD Marie-Louise, Veuve MAITRE, 86 ans
 30 Décembre 1973 - GRANSAGNE Aimé, 84 ans.

*

* *

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

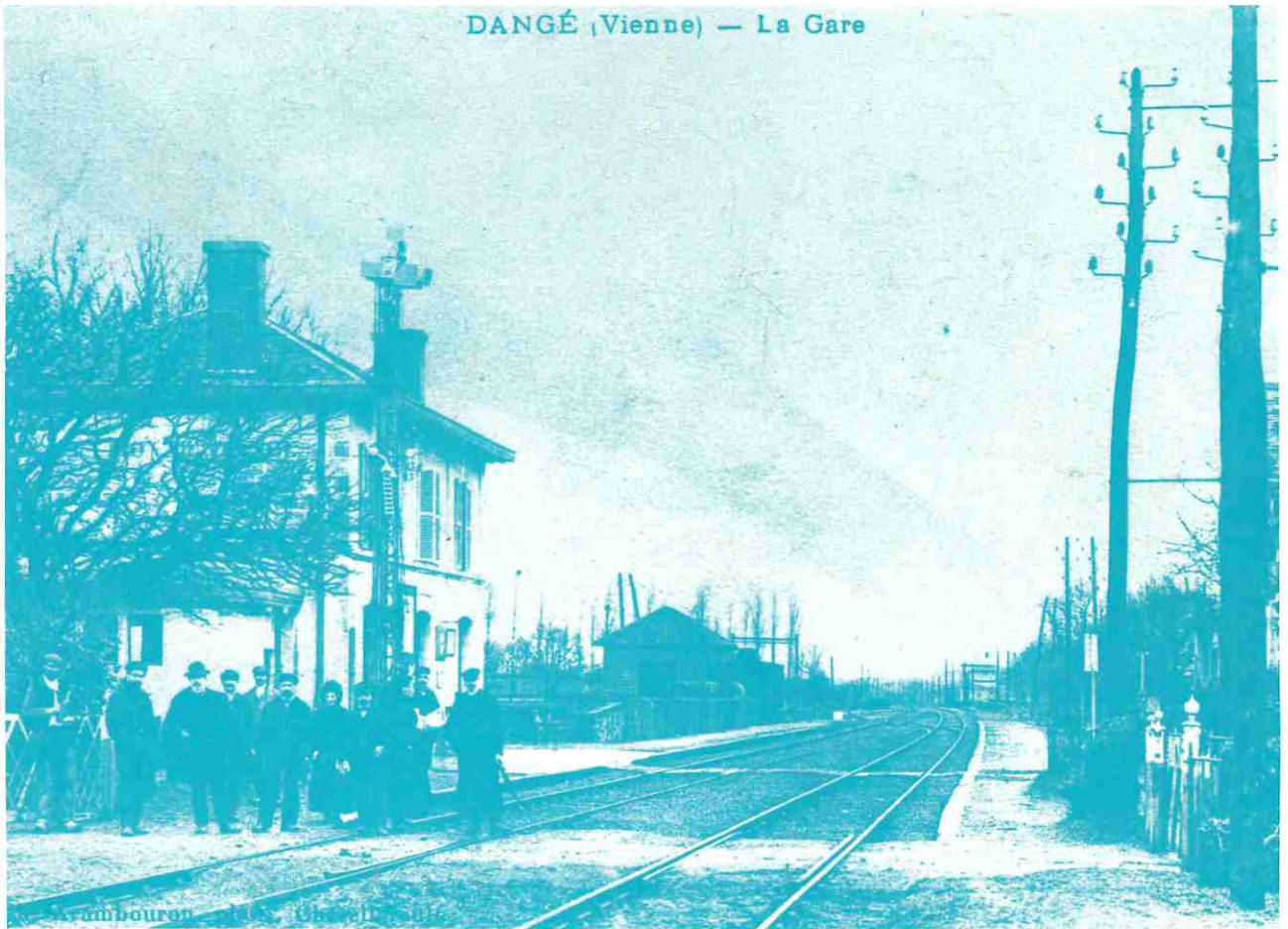
- . MAIRIE (Tél. 86-40-01) : Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
(sauf mercredi et samedi après-midi).
- . MAIRIE ANNEXE (Tél. 86-41-18).
- . RECEPTION DU MAIRE : Samedi après-midi (sur rendez-vous).
- . C.E.G. (Tél. 86-41-09).
- . GROUPE SCOLAIRE (Tél. 86-41-64) Ecole A. Daudet
(Tél. 86-43-45) Ecole Louis Pergaud
- . SYNDICAT D'INITIATIVES : Siège social, Mairie de Dangé.
- . POMPIERS : 86-40-95 ; 86-41-36 ; 86-40-19 ; 86-40-28, St-Romain.
- . TRESOR PUBLIC - PERCEPTION - RECETTE MUNICIPALE - C.N.P.
(Tél. 86-40-36) : Ouverture de 8 h 15 à 12 h et
de 14 h à 17 h 15 (sauf le samedi).
- . P. et T. : Ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (samedi : de 9 h
à 12 h). Départ du courrier : 19 h 15 - Samedi : 16 h 15.
- . TELEPHONES PUBLICS : M. LAFUIE - n° 86-40-19 Saint-Romain.
M. DECHENE - n° 86-40-60 La Berterre.
M. HERAULT G. - n° 86-40-45 Les Hardouins.
M. ROBIN - n° 86-40-55 Buxières.
M. HUBERT - n° 86-43-61 Les Matheys.
M. NIVERT - n° 86-43-62 Charçay.
- . GENDARMERIE : Les Ormes (Tél. 86-47-11).
- . SERVICE D'ADDUCTION D'EAU : M. GUERIN (Tél. 86-42-86).
- . CREDIT AGRICOLE : de 9 h à 12 h, tous les jours, sauf le lundi.
- . CAISSE D'EPARGNE : Mercredi - Jeudi - Samedi, de 9 h à 12 h.
- . SECURITE SOCIALE : Permanence le lundi, de 15 h 15 à 16 h 15
(à la Mairie).
- . MEDECINS : Docteur Pierre MARIE (Tél. 86-41-20).
Docteur Dominique MARIE (Tél. 86-40-31).
Docteur Robert STANGHELLINI (Tél. 86-42-75).
- . PHARMACIE : M. NAUD (Tél. 86-40-25).

- . CONSULTATION DES NOURRISSONS : Premier Vendredi de chaque mois,
à 14 h (à la Mairie).
- . ASSISTANTE SOCIALE : Jour de la Foire (Mairie)
et le mardi - de 14 h 30 à 16 h.
- . ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES RURALES : Responsable : Mme RAYMOND,
rue de la Gare.
- . OFFICES RELIGIEUX : Samedi, messe à 18 h 30.
Dimanche, messes à 8 h 30 et à 10 h 30.
- . INFIRMIERE : Mme HAYE, 28, Cité La Fayette (Tél. 86-43-76).

*

* *

DANGÉ (Vienne) — La Gare



Crémieux - Chambouren